



Compte rendu succinct

Séance du 21 septembre 2026

Conseillers municipaux

PRESENTS :

CARLES Stéphanie,

GIRARD Claudia,

BLANC Vincent,

RUFINI Karine,

BONDIL Patrick,

MORMIN HEZELOT

Stellina,

SCURI Aymeric,

MEMON Thierry,

DUCHENE David,

BLANC Gilles,

BARLATIER Antoine,

APOSTOLO Elisa.

ABSENTS :

CAUVIN Frédéric,

SALARIS Delphine

(procuration à Stéphanie Carles),

FERRIGNO Coralie

(procuration à Claudia Girard)

*La séance est ouverte
à 19h*

*Secrétaire de séance :
Karine RUFINI*

Approbation du compte rendu du 17/08/26

Mme la Maire demande à l'assemblée de bien vouloir approuver le compte rendu de la séance du conseil municipal du 17 août 2026.

VOTE : 14 POUR

Acquisition d'un terrain par voie de préemption cadastré section D n°116 sis à St Honnorat les Vallons avenue Jean Giono

Mme la Maire informe l'assemblée que la commune a reçu le 24/07/2026 une déclaration d'intention d'aliéner adressée par Maître Clarie ROSSIGNOL, à Sanary sur Mer en vue de la cession au prix de 5.000 € d'un terrain sis à Varages, Saint Honnorat les Vallons, avenue Jean Giono, cadastré section D n°116, d'une superficie de 520 m2 appartenant à M. BRUN Philippe et Mme CONTRERAS Elisabeth. Considérant que ce terrain longe l'avenue Jean Giono et situé dans un virage, il pourrait permettre à la commune d'élargir cette voie sans trop de visibilité actuellement pour la circulation des véhicules.

Mme la Maire propose d'acquérir cette parcelle par voie de préemption.

VOTE : 14 POUR

Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH)

Mme la Maire expose à l'assemblée les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation. Elle indique qu'afin de simplifier la fiscalité applicable aux logements vacants, l'article 108 de la loi de finances pour 2026 a instauré la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH) qui se substitue à compter du 1^{er} janvier 2027 aux actuelles taxes annuelles sur les logements vacants (TVL) et taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV). Le décret paru le 25 août 2026 a délimité le périmètre d'application de cette TVLH. La commune n'étant pas classée en « zone tendue » dans ce décret, la TVLH ne s'appliquera donc pas de plein droit aux logements vacants situés sur la commune. A ce titre, la commune doit délibérer pour instituer cette taxe avant le 1^{er} octobre 2026 et ensuite délibérer pour fixer le taux avant le 15 avril de chaque année.

VOTE : 14 POUR

Renouvellement ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole

Mme la Maire informe l'assemblée que pour les besoins ponctuels de trésorerie de la commune, il est nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole pour un montant de 160 000 €.

VOTE : 14 POUR

Création d'un poste de rédacteur à temps complet au titre de la promotion interne

Mme la Maire informe l'assemblée qu'un agent actuellement sur un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe est inscrit sur la liste d'aptitude de rédacteur territorial au titre de la promotion interne en vue de l'accès de rédacteur secrétaire général de mairie. Afin de nommer cet agent sur ce grade, Mme la Maire propose de créer un poste de rédacteur à temps complet à compter du 01/12/2026 et de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

VOTE : 14 POUR

Demandes de subventions pour la réalisation d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE)

Mme la Maire informe l'assemblée communale qu'il convient de réaliser un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE). Le PGSSE consiste en une approche globale sur le système de production et de distribution d'Eau Destinée à la Consommation Humaine (EDCH), de la ressource aux robinets des consommateurs, visant à prévenir et maîtriser les risques sur le système afin de garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en EDCH.

Cette démarche de gestion préventive « en amont » concourt à améliorer et pérenniser la sécurité sanitaire des eaux délivrées à la population. La réalisation du PGSSE relève de la personne responsable de la production et de la distribution d'eau (PRPDE). La commune doit donc mettre en œuvre un plan de sécurisation du système nécessitant des investissements à court, moyen et long terme. L'élaboration de ce PGSSE consiste à établir un état des lieux descriptif, fonctionnel et opérationnel ; une étude des dangers et une appréciation des risques sanitaires associés ; l'élaboration d'un plan d'actions ; l'élaboration et mise en place d'outils permettant d'inscrire la gestion de la sécurité sanitaire des eaux dans un processus d'amélioration continue.

Mme la Maire précise que la commune peut solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau (70%) et du Département (10%). Le coût estimé pour cette réalisation est de 25 810 € HT.

VOTE : 14 POUR

Demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux au centre communal Jean Lanteaume

Mme la Maire informe l'assemblée des modalités de mise en œuvre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) applicable pour un appel à projets pour l'année 2026.

Le projet pour les travaux d'ouverture d'une porte fenêtre en rez de chaussée du centre communal avec la création d'une terrasse extérieure avec une rampe PMR pour accéder au jardin du Parc de l'Enclos est éligible à cette dotation. Le montant estimé est de 29.766 € HT. Le plan de financement est défini comme suit : Etat DETR (40%) soit 11 906 €, le Département (40%) soit 11 906 € et l'autofinancement communal (20%) soit 5 954 €.

Mme la Maire propose de solliciter ces subventions pour ce projet.

VOTE : 14 POUR

Demande de subvention départementale et régionale pour les travaux d'aménagement de l'espace de préparation du centre communal Jean Lanteaume

Mme la Maire fait part à l'assemblée du projet de réaménagement de l'espace de préparation du centre communal. Elle indique que l'espace cuisine ne répondant plus aux exigences sanitaires et réglementaires actuelles, il convient d'effectuer des travaux de mise aux normes ERP et de moderniser cet espace pour une utilisation simplifié et aux normes HACCP.

Ces travaux vont consister à l'ouverture pour un passe plat avec la mise en place d'une porte d'accès coupe-feu ; la création d'un comptoir bar ; l'installation d'un système de ventilation conformes aux normes en vigueur avec la mise aux normes du sol, murs et portes avec des matériaux conformes à la réglementation ainsi que la mise en conformité des dispositifs de sécurité incendie. Le coût est estimé à 54 800 € HT. Le plan de financement est défini comme suit : Région (50%) soit 27 400 €, le Département (30%) soit 16 440 € et l'autofinancement communal (20%) soit 10 960 €. Mme le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Département et de la Région pour ce projet. **VOTE : 14 POUR**

Opération pour compte de tiers, travaux de mise en sécurité de l'immeuble cadastré AB n°372 impasse de l'Horloge

Mme la Maire rappelle à l'assemblée qu'en date du 24 août 2026 un arrêté de mise en sécurité de l'immeuble cadastré section AB n°372 situé impasse de l'Horloge a été pris suite au rapport technique établi par M. Bonache expert désigné par le Tribunal Administratif de Toulon constant les désordres affectant cet immeuble et la nécessité de prendre des mesures afin de garantir la sécurité des personnes et des biens. Conformément à cet arrêté, il appartient aux propriétaires de prendre les mesures prescrites dans le délai imparti d'un mois à compter du 24 août. Elle précise que la commune a dû temporairement relogés les locataires de la parcelle AB n°349 en raison du périmètre d'interdiction d'accès et de pénétration jusqu'à la mise en sécurité de l'immeuble AB n°372.

Elle indique que compte tenu de la situation constatée et des impératifs de sécurité publique, il est nécessaire que la commune puisse, le cas échéant, faire procéder d'office aux travaux ou mesures nécessaires en cas de carence des propriétaires.

La réalisation d'une opération pour compte de tiers permettra à la commune d'engager et de payer les dépenses nécessaires puis d'émettre les titres de recettes correspondants à l'encontre des propriétaires concernés. **VOTE : 14 POUR**

Remboursement de frais d'acomptes versés par la Coopérative Oléicole pour l'inscription de la commune à la vente aux enchères du 1^{er} septembre du lot « licence IV Var »

Mme le Maire informe l'assemblée que par délibération en date du 17 août 2026 sous la présidence de M. Vincent Blanc, 3^{ème} adjoint, le conseil municipal avait autorisé la participation de la commune à la vente aux enchères d'une licence de débit de boissons de 4^{ème} catégorie qui s'est déroulée du 28 août au 1^{er} septembre 2026. La commune a remporté cette enchère pour un montant total de 14 342 €. Pour l'inscription sur le site des enchères, il a été nécessaire d'enregistrer une carte bancaire pour le paiement d'un acompte versé. La commune ayant reçu cette carte bancaire après ces dates, et afin de pouvoir finaliser cette inscription, la Coopérative Oléicole la Varageoise a dû régler à son compte les frais d'acomptes qui s'élèvent à 1 420 €. Mme le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de rembourser la Coopérative Oléicole la Varageoise l'avance de ces frais et indique qu'elle ne prendra pas part à ce vote. **VOTE : 12 POUR**

Autorisation d'engager des dépenses « fêtes, cérémonies et cadeaux »

Mme le Maire propose à l'assemblée de modifier la précédente délibération du 22 juin 2026 en rajoutant la possibilité d'offrir des présents (matériel ou sous forme de bons d'achat, carte cadeau) aux gagnants de différents concours lancés par la commune et la médiathèque municipale. Le montant, selon le prix obtenu, pourrait varier de 15 € à 30 €. **VOTE : 14 POUR**

Contrat de location et mise à disposition de la licence débit de boissons de 4^{ème} catégorie appartenant à la commune

Mme la Maire rappelle à l'assemblée que la commune est propriétaire de la licence IV débit de boissons qui était attaché au

bar de la Foux. Elle informe que M. Lizano Rozas Gabriel a demandé à louer la licence IV pour l'ouverture du bar pizzeria snack « Pizza Mazzucchi » au 1 rue Molière.

Elle fait lecture de la proposition de contrat de location et de mise à disposition de cette licence IV. Le présent contrat sera conclu pour une durée de trois années à compter du 01/10/2026 moyennant un loyer de 200 € par mois.

VOTE : 12 POUR / 2 ABSTENTIONS (Gilles Blanc et Antoine Barlatier)

Redevance d'Occupation du Domaine Public

Mme la Maire informe l'assemblée que suite à un changement d'enseigne et de propriétaire du bar de la Foux, il convient de rectifier la précédente délibération en date du 23 mars 2023 instaurant les tarifs de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) pour les terrasses extérieures. Elle propose de prendre les tarifs au m2 précédemment fixer à savoir :

Descriptif de l'occupation du domaine public	Tarifs
Terrasses bar/restaurant extérieures (Café de la Place 100 m2, Restaurant Pizzeria « Chez Lucile et Annie » 55 m2, Bar pizzeria snack « Pizza Mazzucchi » 65 m2, boucherie les Cigales 6m2	4 € par m2/an

Mme le Maire propose l'exonération de cette redevance aux commerces indiqués ci-dessus pour l'année 2027 en raison de la conjoncture actuelle difficile pour les commerçants de la commune et afin d'alléger leurs dépenses.

VOTE : 14 POUR

QUESTIONS DIVERSES

Mutuelle communale

Gilles Blanc demande si la mise en place d'une mutuelle communale est envisagée. Claudia Girard indique qu'elle travaille actuellement sur ce projet.

Aménagement de l'avenue des Alliés

Antoine Barlatier félicite la municipalité pour l'installation d'un banc supplémentaire avenue des Alliés. Il demande si un projet de création d'un trottoir est prévu, notamment afin de faciliter les déplacements des personnes se rendant au cimetière.

David Duchêne indique, par ailleurs, souhaiter qu'une enquête soit réalisée auprès des riverains afin d'évaluer l'impact des chicanes sur le voisinage et de recueillir leurs observations. Il précise qu'une réflexion pourrait être engagée afin d'étudier une solution alternative.

Syndicat intercommunal des transports

Mme le Maire informe le Conseil municipal que la commune de Rians envisage de se retirer du syndicat intercommunal des transports. Cette éventualité fait l'objet d'échanges au sein du Conseil municipal. Les avis exprimés sont partagés.

SIANOV – Gestion des boues

Mme le Maire indique qu'elle doit prochainement rencontrer M. Alain Burle, Président du SIANOV concernant la gestion des boues.

Élections sénatoriales

Gilles Blanc rappelle avoir demandé que les échanges relatifs aux élections sénatoriales soient menés en toute transparence.

Mme le Maire présente les différents candidats à ce jour. Elle précise qu'à ce stade, aucune position définitive n'a été arrêtée.

La séance est levée à 21h45